Décret du 11 mars 1999 relatif au permis d’environnement

Arrêté du Gouvernement wallon du 4 juillet 2002 relatif à la procédure et à diverses mesures d’exécution du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d’environnement

Arrêté ministériel du 6 juin 2019 établissant un formulaire relatif aux recours

Annexe 2 : Formulaire relatif aux recours

|  |
| --- |
| Merci de ne pas effectuer de changements dans ce formulaire qui empêcheraient une analyse correcte de la demande : suppression ou modification de questions, de colonnes dans les tableaux, de l’organisation des chapitres… De tels changements entraineraient une irrecevabilité du dossierPour compléter :* Un bouton de choix ○, il suffit de le cliquer ce qui remplacera le ○ par ●.

Ce bouton ○ implique qu’un seul choix est possible pour une question.* une case à cocher □, il suffit de le cliquer ce qui remplacera le □ par ■.

Plusieurs cases □ peuvent être cochée pour une question. |

# Information sur l’auteur du recours

## Coordonnées de l'auteur du recours

Avez-vous un numéro d’entreprise à la Banque-Carrefour des Entreprises 🛈 (n° BCE) ?\*

[ ]  Oui, n°\* 🛈

[ ]  Non 🛈

**L’auteur du recours est une\*** **\*** (*Remplissez un des deux cadres ci-après*) **:**

[ ]  Personne physique

Avez-vous un Numéro d’Identification National belge🛈 (n° NISS) ? \*

[ ]  Oui, n°\* *(À renseigner en dernière page)* 🛈

[ ]  Non 🛈

[ ]  M. [ ]  Mme\* Nom\* Prénom\*

Rue\* n°\* boîte

Code postal\* Localité\* Pays

Téléphone pour l’administration\*

Téléphone pour l’enquête publique (*si différent du précédent*)

Courriel

[ ]  Personne morale de droit privé🛈 [ ]  Personne morale de droit public🛈

Dénomination ou raison sociale\*

Forme juridique

**Adresse du siège social**

Rue\* n°\* boîte

Code postal\* Localité\* Pays

Téléphone\*

Site web

Courriel

**Personne habilitée à représenter la personne morale**

[ ]  M. [ ]  Mme\* Nom\* Prénom\*

Fonction\*

## Qualification de l’auteur du recours

Vous introduisez un recours en tant que :\*

[ ]  Demandeur du permis ou son représentant

[ ]  Fonctionnaire Technique

[ ]  Fonctionnaire Délégué

[ ]  Tiers intéressé

[ ]  Autorité communale - qui n'est pas l'Autorité Compétente auteure de la décision querellée - sur le territoire de laquelle s'étend en tout ou en partie le projet

[ ]  Autorité communale - qui n'est pas l'Autorité Compétente auteure de la décision querellée - sur le territoire de laquelle une enquête publique a été réalisée mais sur le territoire de laquelle l'établissement en projet ne s'étend pas

[ ]  Déclarant

[ ]  Exploitant (dans le cadre de l’article 55, § 7 (sûreté) et de l’article 69 (décision prise en vertu de l’article 65)) :\*

[ ]  Des autorités et administrations consultées au cours de la procédure de délivrance du permis (dans le cadre de l’article 69 (décision prise en vertu de l’article 65))

[ ]  Du titulaire d'un droit réel ou personnel sur un bien qui est ou risque d'être endommagé par

 l'abaissement de la nappe phréatique provoqué par une prise d'eau (de l’article 69 (décision

 prise en vertu de l’article 65))

[ ]  Du titulaire d'un permis de prise d'eau potabilisable octroyé antérieurement et non périmé si

 cette prise d'eau est ou risque d'être altérée en quantité ou en qualité (de l’article 69 (décision

 prise en vertu de l’article 65))

## Représentation ou délégation

1. **Êtes-vous représenté par un avocat ?\***

[ ]  Oui

[ ]  M. [ ]  Mme\* Nom\* Prénom\*

Rue\* n°\* boîte

Code postal\* Localité\* Pays

Téléphone\*

Courriel

[ ]  Non

1. **Introduisez-vous ce recours avec d'autres personnes \*?**

[ ]  Oui, listez ces personnes :

[ ]  M. [ ]  Mme\* Nom\* Prénom\*

Rue\* n°\* boîte

Code postal\* Localité\* Pays

Téléphone\*

Courriel

[ ]  M. [ ]  Mme\* Nom\* Prénom\*

Rue\* n°\* boîte

Code postal\* Localité\* Pays

Téléphone\*

Courriel

[ ]  M. [ ]  Mme\* Nom\* Prénom\*

Rue\* n°\* boîte

Code postal\* Localité\* Pays

Téléphone\*

Courriel

[ ]  M. [ ]  Mme\* Nom\* Prénom\*

Rue\* n°\* boîte

Code postal\* Localité\* Pays

Téléphone\*

Courriel

[ ]  M. [ ]  Mme\* Nom\* Prénom\*

Rue\* n°\* boîte

Code postal\* Localité\* Pays

Téléphone\*

Courriel

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages ……./…….

[ ]  Non

# Identification de l’établissement et du projet

## Identification du projet

Connaissez-vous le n° de projet sous lequel la décision contre laquelle vous introduisez le présent recours a été enregistrée par l'administration régionale🛈 \*?

[ ]  Oui, indiquez les références

Numéro d’établissement Auprès de la direction de

[ ]  Non

## Identification de l’établissement

Nom usuel de l’établissement ou du site\*

Nature de l'établissement

Nom de l'exploitant

Rue (ou lieu-dit)\*: n°\* boîte

Code postal\* : Localité\* :

# Objets du recours

## Décision contestée

Type de décision contestée\* :

[ ]  Arrêté du Collège communal

[ ]  Arrêté du Fonctionnaire Technique

[ ]  Arrêté des Fonctionnaires techniques et des Fonctionnaires Délégués

[ ]  Rapport de synthèse faisant office de décision

[ ]  Conditions particulières du permis (art. 65)

[ ]  Recours portant exclusivement sur la sûreté et sur la décision de non-remise en état

[ ]  Refus tacite

[ ]  Conditions complémentaires à une déclaration

[ ]  Conditions particulières à un permis

Date de décision : / /

## Motivations

### Demandeur ou déclarant

Argumentez votre recours

### Un tiers intéressé

*À remplir si vous êtes un tiers intéressé*

Justifiez de votre intérêt à introduire le recours

Le projet risque de vous occasionner :

[ ]  Des nuisances sonores

 [ ]  Des nuisances olfactives

 [ ]  Des rejets atmosphériques

 [ ]  Des rejets aqueux

 [ ]  Des nuisances dues au passage d'un charroi

 [ ]  Des vibrations

 [ ]  Des nuisances urbanistiques

 [ ]  Des nuisances paysagères

 [ ]  D’autres nuisances

Argumentez

### Communes - Fonctionnaire technique - Fonctionnaire délégué

*À remplir si vous êtes une Commune ou Fonctionnaire Technique ou Fonctionnaire Délégué.*

Exposez les motivations de votre recours

#  Arguments juridiques

Avez-vous des arguments juridiques pour motiver votre recours ?

[ ]  Oui, développez-les

[ ]  Non

# Documents à joindre par le requérant

Les documents déjà renseignés sont obligatoires

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| N° | Type | Objet |
|
| 1 | Virement\* | Copie du récépissé du versement ou de l’avis de débit de virement du droit de dossier (art. 177 du décret du 11/03/1999 relatif au permis d’environnement). |
| 2 |  |  |
| 3 |  |  |
| 4 |  |  |
| 5 |   |   |
| 6 |  |  |
| 7 |  |  |
| 8 |  |  |
| 9 |  |  |
| 10 |  |  |

Note : Si ce tableau ne suffit pas, faites-en plusieurs copies et numérotez les pages ……./…….

# Déclaration sur l'honneur et signature

Je soussigné(e)\* :

NOM\* Prénom\*

Déclare sur l’honneur que les renseignements mentionnés dans le présent document sont exacts et complets.

Lieu\* Date\* / / Signature\*

# Utilisation des données personnelles

|  |
| --- |
| Conformément à la réglementation en matière de protection des données, les informations personnelles communiquées ne seront utilisées par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement, qu’en vue d’assurer le suivi de votre dossier.Sauf mention contraire dans ce formulaire et le respect des règles en matière d’accès à l’information environnementale, ces données ne seront communiquées qu’à l’Administration de l’Aménagement du Territoire et de l’Urbanisme, aux Communes sur le territoire de laquelle une enquête publique est organisée, aux Instances d’avis lors de l’instruction de la demande de permis et du recours, au Conseil d’Etat en cas de recours en suspension ou annulations et aux Cours et Tribunaux de l’ordre judiciaire en cas de litige.Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis est valide, ainsi qu’un délai complémentaire permettant le suivi du contentieux éventuel.Au-delà de ce délai, les données seront conservées sous une forme minimisée permettant au SPW de savoir qu’un permis vous a été attribué et que la date de validité est échue. Vous pouvez rectifier vos données, retirer votre demande de permis ou limiter le traitement en contactant le responsable du traitement via courriel à l’adresse **cpd.dgo3@spw.wallonie.be** ou à l’adresse postale suivante : SPW Agriculture, Ressources naturelles et EnvironnementDépartement des Permis et AutorisationsAvenue Prince de Liège, 155100 JambesSur demande via [**formulaire**](http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958) (http://www.wallonie.be/fr/demarche/detail/138958), vous pouvez avoir accès à vos données ou obtenir de l’information sur un traitement qui vous concerne. Le Délégué à la protection des données du Service public de Wallonie, Thomas LEROY, en assurera le suivi. Pour plus d’informations sur la protection des données à caractère personnel et vos droits, rendez-vous sur le [**Portail de la Wallonie**](http://www.wallonie.be) (www.wallonie.be).Enfin, si dans le mois de votre demande, vous n’avez aucune réaction du SPW, vous pouvez contacter l’Autorité de protection des données pour introduire une réclamation à l’adresse suivante : 35, Rue de la Presse à 1000 Bruxelles ou via l’adresse courriel : **contact@apd-gba.be**. |
| [ ]  | **Je confirme avoir pris connaissance des informations relatives à l’utilisation des données personnelles et marque mon consentement\*** |

A annexer à votre demande

**Demandeur(s) de type personne physique[[1]](#footnote-2)**

Renseignez le Numéro d’Identification National belge (N° NISS) de la (des) personne(s) physique(s) (citoyens, indépendants…) qui introduisent un recours :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| n° NISS\* | Nom\* | Prénom\* |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. Les Numéros d’Identification National belge seront utilisés par le Département des Permis et Autorisations du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement et par la/les communes concernées par la demande en vue d’assurer le suivi de votre dossier mais ne seront pas communiquées à d’autres services, ni reprises dans les informations soumises à enquête publique. [↑](#footnote-ref-2)